

Quels sont les atouts de la protection des semences ?

Céréales

04.03.2010

Véritable plus pour envisager de bons rendements, la protection de semences présente de nombreux avantages

Pour un bon départ

Complément naturel d'une semence saine et de la surveillance des parcelles, la protection de semences est le seul moyen de garantir un bon départ pour la culture et d'assurer la qualité de la production. **Elle élimine les risques présents ou potentiels au niveau des maladies présentes dans le sol et de certains ravageurs.**

En effet, si la qualité des semences et les diagnostics des sols sont importants, ils ne permettent pas la maîtrise des contaminations, l'identification de maladies du sol ou son niveau de pression parasitaire ([carie](#), [piétin-verse](#), [piétin-échaudage](#)...).

Une solution incontournable contre certains ravageurs ou maladies

Pour un certain nombre de ravageurs, comme la [mouche grise](#) ou les [taupins](#), il n'existe pas de solution de rattrapage par des protections en végétation. Pour quelques maladies comme la carie du blé, la protection des semences demeure le seul moyen de prévention efficace.

Les avantages de la protection de semences dans le cadre de bonnes pratiques agricoles

- Un tri qui prévient les contaminations : les triages réalisés en amont éliminent adventices, ergots ou autres semences malades qui pourraient contaminer un sol sain.
- Minimise les transferts dans l'environnement : la protection des semences évite la dérive de produits lors des pulvérisations. Elle contribue à réduire les transferts par volatilisation dans l'atmosphère de produits déposés sur le feuillage ou à la surface du sol. Elle limite également le lessivage des substances actives dans le sol. Enfin, les semences protégées sont exemptes de ZNT (zones non traitées).
- Une réduction importante de la surface traitée : la protection de semences protège localement la plante de façon très ciblée, ce qui réduit la quantité de matière active déployée. Par exemple, pour une protection d'un hectare de blé (10 000 m²), l'emploi de 1.5 quintal de semences de blé protégé représente seulement une surface développée de 150 m², soit un rapport de 66.

Secondary Category:

Céréales PS